

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 juin 2020**

Le quinze juin deux mille vingt à 18 h 00, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le neuf juin deux mille vingt, se sont réunis à la salle des fêtes de Chaumont sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Maire.

Monsieur Pierre ETIENNE, Cinquième adjoint, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil municipal : 35

Membres du Conseil municipal en exercice : 35

**PRESENTS : 34**

Christine GUILLEMY, Paul FOURNIE, Isabelle FENAUX, Gérard GROSLAMBERT, Céline BRASSEUR, Pierre ETIENNE, Véronique NICKELS, Thierry ALONSO, Jessica GOULIN, Christophe FISCHER, Sophie NOEL, Nelly BOUSSARD, Frédéric ROUSSEL, Patrick VIARD, Michèle LEMAIRE, André Xavier RESLINGER, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Sylvie CORDIER, Laurence AÏDAN, Catherine PAZDZIOR- VIGNERON, Olivier CHANTIER, Marie-Christine MURGIDA, Olivier DORE, Arnaud LAMOTTE, Karine COLOMBO, Nabil CHAOUI, Morgane LENGRAND, Khalid BOUSABATA, Lise COURTOIS, Joris PIERRET, Rémi VOLOT, Alexandre PERNET, Dorcas NOU, Sylvain DEMAY

**EXCUSE : 1**

Didier COGNON

**PROCURATION : 1**

Didier COGNON à Frédéric ROUSSEL

Madame le Maire ouvre la séance.

**Fixation des indemnités des élus**

Le conseil municipal décide à raison de 29 voix pour, 3 voix contre (Lise COURTOIS, Joris PIERRET, Rémi VOLOT) et 3 abstentions (Sylvain DEMAY, Dorcas NOU, Alexandre PERNET) :

- de prendre acte de la demande de l'autorité territoriale et du maire délégué de ne pas percevoir de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction attribuée au maire et au maire délégué ;

- de définir les indemnités des élus locaux, avec effet rétroactif à la date d'installation du conseil municipal en date du 28 mai 2020 selon les taux ci-après :

- o indemnité du maire : 60 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- o indemnité des adjoints : 23.0405 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique ;

o indemnité des conseillers municipaux avec délégation : 8.2275% du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique ;

o indemnité du maire délégué : 28.801 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- de voter l'évolution future de l'enveloppe et des indemnités selon les évolutions réglementaires relatives à la majoration de la valeur du point d'indice, et à l'indice brut terminal.

- d'acter que désormais un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par tous les membres du conseil municipal : maire, adjoints au maire et conseillers municipaux devra être établi et communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal avant l'examen du budget.

Par vote distinct, le conseil municipal décide, à raison de 29 voix pour, 3 voix contre (Lise COURTOIS, Joris PIERRET, Rémi VOLOT) et 3 abstentions (Sylvain DEMAY, Dorcas NOU, Alexandre PERNET), d'instituer la majoration de chef-lieu de département (+25%) applicable sur les indemnités votées précédemment, en faveur des adjoints et des conseillers délégués uniquement

	nombre	taux	Montant individuel indicatif en référence à l'indice brut terminal (juin 2020)	Montant total (indicatif)	Majoration chef lieu de département (+25%)	Montant individuel indicatif majoré en référence à l'indice brut terminal (juin 2020)	Montant total (indicatif) - avec majorations le cas échéant
Adjoints (10 maximum)	10	23,0405%	896,14 €	8 961,37 €	oui	1 120,17 €	11 201,70 €
Conseillers délégués	10	8,2275%	320,00 €	3 200,00 €	oui	400,00 €	4 000,00 €

\* montants en € mentionnés à titre indicatif

Les dépenses d'indemnités de fonction seront inscrites au budget primitif de la collectivité, chapitre 65.

Droit à la formation des élus

Le Conseil décide à l'unanimité :

- D'approuver une enveloppe de crédits égale à 5 000 € annuels (montant identique au mandat précédent).
- D'adopter les orientations générales des formations qui seront organisées pendant le mandat. L'ensemble des conseillers municipaux ne dispose pas de la même expérience ni du même niveau d'information sur le fonctionnement d'une collectivité. Les formations qui seront organisées pendant tout le mandat seront destinées à permettre aux élus municipaux d'acquérir des connaissances spécifiques sur le fonctionnement général d'une collectivité dans ses différents domaines de compétences et modalités de fonctionnement. Ces formations devront permettre aux conseillers municipaux d'acquérir des connaissances spécifiques de leurs domaines de compétences et de délégations propres.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif, chapitre 65.

## Modalités de remboursement des frais des élus

Le conseil municipal décide à raison de 34 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) :

- d'approuver la possibilité de remboursement des frais de déplacement selon les montants forfaitaires de base applicables pour les personnels définis par les arrêtés relatifs en vigueur au moment du déplacement (hébergement, repas, indemnités kilométriques..) ;

- d'acter la nécessité de mettre en place des mandats spéciaux, en cas d'opérations déterminées, de façon précise, quant à son objet, et limitée dans sa durée entraînant des déplacements inhabituels et indispensables.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acter les modalités de remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou d'aide à domicile ;

- ne pas délibérer sur l'indemnité de frais de représentation dans les conditions susvisées.

## Constitution des commissions thématiques municipales et élection des membres

Le conseil municipal décide à raison de 34 voix pour (Sylvain DEMAY ne prend pas part au vote) :

- D'arrêter à sept le nombre des commissions thématiques municipales dont les libellés figurent ci-après :

- **Commission n°01 : Ressources, Administration, Finances**
- **Commission n°02 : Aménagement, Urbanisme, Environnement**
- **Commission n°03 : Famille, Education et Solidarités**
- **Commission n°04 : Culture**
- **Commission n°05 : Sports et Vie associative**
- **Commission n°06 : Vie quotidienne**
- **Commission n°07 : Communication, Animations, Festivités et Evènementiel**

- De fixer, hors le Maire, Président de droit, à 12 maximum le nombre de membres pour chaque commission étant précisé que les minorités politiques présentes au sein de l'assemblée peuvent chacune bénéficier d'un membre au sein de chaque commission.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De déroger au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal décide à raison de 34 voix pour (Sylvain DEMAY ne prend pas part au vote) :

- De procéder à l'élection des membres dans les différentes commissions comme suit :

**Commission n°1 : Ressources, Administration, Finances**

Isabelle FENAUX  
Paul FOURNIÉ  
Véronique NICKELS  
Céline BRASSEUR  
Pierre ETIENNE  
Gérard GROSLAMBERT  
Christophe FISCHER  
Nabil CHAOUI  
Catherine SFEIR-LAVIGNE  
Joris PIERRET  
Alexandre PERNET

**Commission n°2 : Aménagement, Urbanisme, Environnement**

Pierre ETIENNE  
Christophe FISCHER  
Olivier DORE  
Frédéric ROUSSEL  
Didier COGNON  
Arnaud LAMOTTE  
Olivier CHANTIER  
Catherine SFEIR-LAVIGNE  
André Xavier RESLINGER  
Rémi VOLOT  
Dorcas NOU

**Commission n°3 : Famille, Education, Solidarités**

Céline BRASSEUR  
Nelly BOUSSARD  
Morgane LENGAND  
Laurence AÏDAN  
Michèle LEMAIRE  
Karine COLOMBO  
Patrick VIARD  
André Xavier RESLINGER  
Catherine PAZDZIOR-VIGNERON  
Lise COURTOIS  
Dorcas NOU

**Commission n°4: Culture**

Paul FOURNIÉ  
Véronique NICKELS  
Isabelle FENAUX  
Olivier CHANTIER  
Marie-Christine MURGIDA  
Karine COLOMBO  
Laurence AÏDAN  
Arnaud LAMOTTE  
Michèle LEMAIRE  
Lise COURTOIS  
Dorcas NOU

**Commission n°5 : Sports et Vie associative**

Jessica GOULIN  
Sophie NOËL  
Paul FOURNIÉ

Véronique NICKELS  
Pierre ETIENNE  
Gérard GROSLAMBERT  
Sylvie CORDIER  
Khalid BOUSABATA  
Karine COLOMBO  
Alexandre PERNET

**Commission n°6 : Vie quotidienne**

Gérard GROSLAMBERT  
Thierry ALONSO  
Isabelle FENAU  
Céline BRASSEUR  
Nelly BOUSSARD  
Catherine PAZDZIOR-VIGNERON  
Morgane LENGRAND  
Frédéric ROUSSEL  
Marie-Christine MURGIDA

**Commission n°7: Communication, Animations, Festivités et Evènementiel**

Véronique NICKELS  
Jessica GOULIN  
Sophie NOËL  
Nabil CHAOU  
Arnaud LAMOTTE  
Sylvie CORDIER  
Nelly BOUSSARD  
Morgane LENGRAND  
Thierry ALONSO

Commission consultative de Brottes- Désignation des membres

Le conseil municipal :

- **Décide** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales
- **Décide**, à raison de 32 voix pour, 2 abstentions (Dorcas NOU, Alexandre PERNET) et une non prise de participation au vote (Sylvain DEMAY) de désigner comme membres de la commission consultative de Brottes :

Membres de la commission consultative de Brottes
Mme Karine COLOMBO
M. Arnaud DESCORNE
Mme Noëlle ETIENNE
M. Jean Claude LABACHE
M. Jacky MICHAUD

Commission d'appel d'offres (CAO)- Détermination des conditions de dépôt des listes

Le Conseil municipal :

- **Décide**, à raison de 34 voix pour et 1 non prise de participation au vote (Sylvain DEMAY) de déterminer les conditions de dépôt des listes comme suit :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- Les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- Les listes proposées ont été communiquées par courriel auprès du Cabinet de Madame le Maire ([cabinet@ville-chaumont.fr](mailto:cabinet@ville-chaumont.fr)) pour le vendredi 12 juin 2020, délai de rigueur.

Commission d'appel d'offres (CAO) - Election des membres

Le Conseil municipal :

- **Décide** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.
- **Désigne**, à raison de 34 voix pour et 1 non prise de participation au vote (Sylvain DEMAY) les conseillers suivants membres de la Commission d'appel d'offres :

<b>Membres titulaires</b>
M. Patrick VIARD
Mme Céline BRASSEUR
M. Paul FOURNIÉ
M. Christophe FISCHER
M. Joris PIERRET

<b>Membres suppléants</b>
M. Arnaud LAMOTTE
Mme Nelly BOUSSARD
M. André Xavier RESLINGER
Mme Michèle LEMAIRE
M. Rémi VOLOT

Commission Concession - Détermination des conditions de dépôt des listes

Le Conseil municipal, à raison de 34 voix pour et 1 non prise de participation au vote (Sylvain DEMAY) :

- **Décide** de déterminer les conditions de dépôt des listes comme suit :
  - Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
  - Les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
  - Les listes proposées ont été communiquées par courriel auprès du Cabinet de Madame le Maire ([cabinet@ville-chaumont.fr](mailto:cabinet@ville-chaumont.fr)) pour le vendredi 12 juin 2020, délai de rigueur.

Commission Concession - Election des membres

Le Conseil municipal :

- **Décide** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.
- **Désigne**, à raison de 34 voix pour et 1 non prise de participation au vote (Sylvain DEMAY), les conseillers suivants membres de la Commission Concession :

Membres titulaires
Mme Isabelle FENAU
M. Pierre ETIENNE
Mme Véronique NICKELS
M. Arnaud LAMOTTE
M. Rémi VOLOT

Membres suppléants
M. Patrick VIARD
M. André Xavier RESLINGER
M. Christophe FISCHER
M. Olivier DORE
Mme Lise COURTOIS

Période exceptionnelle de gratuité du stationnement en centre- ville pour accompagner la reprise d'activité commerciale

Le conseil municipal décide à raison de 33 voix pour et de 2 abstentions (Dorcas NOU, Alexandre PERNET).

- De poursuivre la gratuité du stationnement sur l'ensemble du périmètre du centre-ville ainsi que l'exonération des abonnements mensuels dans la totalité des parkings à minima jusqu'au 31 août 2020 ou jusqu'à la date fixée pour la fin de l'état d'urgence sanitaire si ce dernier devait faire l'objet d'une prolongation ;
- De poursuivre la gratuité du stationnement sur voirie sur l'ensemble du périmètre du centre-ville le samedi après-midi jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- D'acter qu'en l'absence de nouvelle délibération du conseil municipal ou de prolongation de l'état d'urgence sanitaire, les conditions tarifaires prévues par la délibération en date du 20 septembre 2019 s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Soutien au commerce local - Mesures d'exonération des droits d'occupation commerciale du domaine public sur l'année 2020

Le conseil municipal décide, à raison de 32 voix pour, 1 abstention (Sylvain DEMAY) et 2 non prise de participation au vote (Arnaud LAMOTTE, Alexandre PERNET) :

- D'AUTORISER :
  - l'exonération des droits de terrasse sur le domaine public communal au titre de l'année 2020 ;
  - l'exonération des droits d'occupation du marché de Chaumont pour une durée de 3 mois (mars à mai 2020) pour les activités alimentaires et d'une durée de 4 mois (mars à juin 2020) pour les activités non alimentaires et de petite restauration ;
  - l'exonération des droits d'occupation du domaine public sur une durée de 3 mois (mars à mai 2020) des autres redevances d'occupation commerciale (bannes, publicité, ventes ambulantes, étalage) ;
- D'AUTORISER la gratuité des droits de terrasse sur le domaine public communal pour les extensions de terrasse lorsque celles-ci sont possibles;
- DE DIRE que les mesures de soutien sont estimées à 36 558 €.

Syndicat départemental d'Energie et des Déchets 52 (SDED 52)- Bloc énergie-  
Désignation des délégués de la commune à la commission locale des grandes  
villes

Le conseil municipal :

- **Décide** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- **Désigne**, à raison de 32 voix pour 2 abstentions (Dorcas NOU et Alexandre PERNET) et 1 non prise de participation au vote (Sylvain DEMAY), comme délégués à la commission locale des grandes villes du Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets (SDED 52):

Délégués à la commission locale des grandes villes
Monsieur Patrick VIARD
Monsieur Pierre ETIENNE
Monsieur Christophe FISCHER
Monsieur Olivier DORE
Monsieur Arnaud LAMOTTE

- **Prend acte** que ces délégués représenteront la commune au sein de la commission locale à laquelle elle appartient, collège électoral chargé de l'élection des délégués au comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets (SDED 52) pour le bloc de compétences « Energie ».

Attribution de subventions

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le versement des subventions suivantes :

- Restaurants du cœur : 3 000 €
- Passerelle : 1 710 €
- Secours populaire : 1 200 €
- Secours catholique : 900 €
- L'escale : 3 000 €
- MJC : 55 640 €

Versement du solde de la subvention à la MJC pour l'année 2020

Le conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le versement de la somme de 55 640,00 € au titre du solde de subvention pour l'année 2020 et d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant financier n°5 correspondant au solde de la subvention attribuée pour l'année 2020.

Compte-rendu des actes passés par le Maire

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis en vertu de la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2015 et prise en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



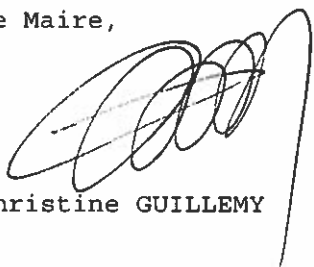
Motion- Réouverture des lits de l'Unité de Surveillance Continue (USC) et maintien de la réanimation du Centre Hospitalier de Chaumont

Le Conseil Municipal de Chaumont décide, à l'unanimité, par cette motion :

- La réouverture des lits d'Unité de Surveillance Continue au sein de l'hôpital de Chaumont,
- Le maintien des lits de réanimation qui ont fait leurs preuves pendant la crise sanitaire,
- De continuer à rechercher dans le cadre du GHT 21/52 et du CLS, des solutions pour le maintien des spécialités de l'hôpital,
- La sollicitation d'une audience auprès Ministre des Solidarités et de la Santé afin d'exposer les motivations exprimées au travers de cette motion et peser ainsi dans le cadre des débats du « Ségur de la santé ».

Fait à Chaumont le 18/09/2020

Le Maire,



Christine GUILLEMY